

Le 25 janvier 2008
N° de dossier : 374/ 115805.33

PAR COURRIEL

Me Véronique Dubois, secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande relative à la modification de certaines conditions de service
d'Hydro-Québec liées à l'alimentation en électricité et des frais afférents
Dossier : R-3535-2004 – Phase 3**

Chère consœur,

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a pris connaissance du document intitulé « Conditions de service d'électricité telles qu'approuvées par la Régie de l'énergie par les décisions D-2001-259, D-2002-07, D-2002-261, D-2003-23, D-2006-116, D-2007-81, D-2007-129 et D-200x-xxxx » et n'a pas de commentaire à formuler.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l



André Turmel

AT/nb

p.j.

c.c. : Par courriel à Me Jean-Olivier Tremblay et à tous les intervenants